RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Contrat d'apport en nature

Entre

Mr Olivier SIORAT demeurant [redacted]

Ci-après l'«apporteur»

Et

SAS 3DPRINT-FARM domiciliée au [redacted]

En cours de création

Représentée par:

Mr Olivier SIORAT demeurant [redacted]

Ci-après la «société»

1. Objet de l'apport en nature

L'apporteur fournit à la société les valeurs patrimoniales ci-après :

a) Licence d'exploitation commerciale exclusive pour la production en série La chouette V3 ainsi que de ces sous licence : KS-C-EXT-CHOUETTEV3, KS-F-EXT-CHOUETTEV3, KS-TGT-EXT1-CHOUETTEV3, KS-TGT-MOD1-CHOUETTEV3, KS-TGT-MOD2-CHOUETTEV3, KS-JH-TGT-CHOUETTEV3, KS-JIN-TGT-CHOUETTEV3, KS-JSUPP-CHOUETTEV3, KS-BSUPP-CHOUETTEV3, KS-CACHSUPPCAM-CHOUETTEV3.

Total 4 824 €

Complément :

La liste d'inventaire détaillée du 23/02/2024, jointe en annexe, fait partie intégrante du présent contrat.

2. Prix de reprise

2.1 Le prix de reprise se montant à 4147 €

2.2 Le prix de reprise est réputé payé après remise à l'apporteur de 29 actions nominatives entièrement libérées d'un montant nominal de 143€ chacune.

3. Garantie

L'apporteur garantit que l'objet de l'apport en nature au sens du chiffre premier du présent contrat

a) est libre de droits et de prétentions de tiers;

b) est exempt de défaut;

c) a fait l'objet d'une évaluation appropriée, conformément aux dispositions du code des obligations.

[redacted]

4. Exécution

4.1 Le transfert de propriété de l'objet constituant l'apport en nature au sens du chiffre premier a lieu après signature du présent contrat et avant inscription de la société au registre du commerce.

4.2 L'apporteur s'assure que la société, une fois inscrite au registre du commerce,

Puisse disposer immédiatement et entièrement de l'apport en nature en qualité de propriétaire.

5. Jouissance et risques

La jouissance et les risques liés à l'ensemble des apports en nature sont transférés à la société au 23/02/2024

6. Modifications du contrat

Les modifications apportées au présent contrat requièrent la forme écrite.

7. Inapplicabilité partielle

Si une disposition du présent contrat devait être ou devenir juridiquement inefficace, voire nulle, les autres dispositions du présent contrat n'en seraient pas pour autant affectées. La clause inefficace ou nulle devrait alors être remplacée par une disposition conforme à la loi et se rapprochant le plus possible de son but initial ainsi que de la volonté des parties au contrat. Ceci vaut également pour les éventuelles lacunes qui seraient constatées dans le présent contrat.

8. Droit applicable et lieu

8.1 Le présent contrat est soumis au droit français

8.2 Le lieu exclusif est au siège de la société.

Narbonne, le 23/02/2024

Signature apporteur





Facture n°	**X0131122023**
Date:	dimanche 31 décembre 2023

KISS-OS
[redacted]

CLIENT :

Olivier SIORAT
[redacted]

SIÈGE SOCIAL :
[redacted]
Tel : [redacted]
Email : olivier.[redacted]

Date de paiement au plus tard : **vendredi 12 janvier 2024**

Facture n° X0131122023	QTE	Prix Unit.	Total H.T
Licence globale exlusive d'exploitation STL - La chouette V3			**4 824,00 €**
>> Liste des sous-licences incluse :			
Coque externe : KS-C-EXT-CHOUETTEV3			
Coque Fond : KS-F-EXT-CHOUETTEV3			
Support de verrouillage exterieur : KS-TGT-EXT1-CHOUETTEV3			
Module haut verrouillage : KS-TGT-MOD1-CHOUETTEV3			
Module bas verrouillage : KS-TGT-MOD2-CHOUETTEV3			
Joint module haut verrouillage : KS-JH-TGT-CHOUETTEV3			
Joint module intermédiaire verrouillage : KS-JIN-TGT-CHOUETTEV3			
Joint fixation centrage support caméra : KS-JSUPP-CHOUETTEV3			
Support bas emboitable caméra : KS-BSUPP-CHOUETTEV3			
Cache câbles haut support emboitable caméra : KS-CACHSUPPCAM-CHOUETTEV3			

KISS-OS / Siret : 80326386200028 - TVA : FR 34 803263862
Condition et règlement :
Prélevement, virement, chéque, carte bancaire, ethereum

Sous-Total	
TOTAL H.T	**4 824,00 €**
TOTAL TVA	**964,80 €**
TOTAL TTC	**5 788,80 €**

Montant total TVA : 964,8 € HT

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement : D'intérêts de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Contrat d'apport en nature

Entre

Mr Benoit BONNERY demeurant [redacted]

Ci-après l'«apporteur»

Et

SAS 3DPRINT-FARM domiciliée au [redacted]

En cours de création

Représentée par:

Mr Olivier SIORAT demeurant [redacted]

Ci-après la «société»

1. Objet de l'apport en nature

L'apporteur fournit à la société les valeurs patrimoniales ci-après:

a) 7 Imprimante 3D anycubic Kobra MAX 2

Total 3 493€

Complément:

La liste d'inventaire détaillée du 23/02/2024, jointe en annexe, fait partie intégrante du présent contrat.

2. Prix de reprise

2.1 Le prix de reprise se montant à 3003 €

2.2 Le prix de reprise est réputé payé après remise à l'apporteur de 21 actions nominatives entièrement libérées d'un montant nominal de 143€ chacune.

3. Garantie

L'apporteur garantit que l'objet de l'apport en nature au sens du chiffre premier du présent contrat

a) est libre de droits et de prétentions de tiers;

b) est exempt de défaut;

c) a fait l'objet d'une évaluation appropriée, conformément aux dispositions du code des obligations.

4. Exécution

[redacted]

4.1 Le transfert de propriété de l'objet constituant l'apport en nature au sens du chiffre premier a lieu après signature du présent contrat et avant inscription de la société au registre du commerce.

4.2 L'apporteur s'assure que la société, une fois inscrite au registre du commerce,

Puisse disposer immédiatement et entièrement de l'apport en nature en qualité de propriétaire.

5. Jouissance et risques

La jouissance et les risques liés à l'ensemble des apports en nature sont transférés à la société au 23/02/2024

6. Modifications du contrat

Les modifications apportées au présent contrat requièrent la forme écrite.

7. Inapplicabilité partielle

Si une disposition du présent contrat devait être ou devenir juridiquement inefficace, voire nulle, les autres dispositions du présent contrat n'en seraient pas pour autant affectées. La clause inefficace ou nulle devrait alors être remplacée par une disposition conforme à la loi et se rapprochant le plus possible de son but initial ainsi que de la volonté des parties au contrat. Ceci vaut également pour les éventuelles lacunes qui seraient constatées dans le présent contrat.

8. Droit applicable et lieu

8.1 Le présent contrat est soumis au droit français

8.2 Le lieu exclusif est au siège de la société.

Narbonne, le 23/02/2024

Signature apporteur



Signature société



COMMERCIAL INVOICE
商业发票

INVOICE NO:FR001114F28167

DATE OF EXPORTATION:February 1, 2024	SHIPPER'S EXPORT REFERENCES
SHIPPER/EXPORTER Alan +86 18681440052 **ShenZhen Anycubic Technology Co.,ltd** **ADD**:2nd floor,Building G2,YCD Factory,ShenKeng Village 2nd Id,HengGang St,LongGang District,ShenZhen,China **Zip Code**:518173	consignee：BENOIT BONNERY 3DPRINT-FARM 38 Rue Élie Sermet 38 11110 Vinassan France [redacted]
COUNTRY OF EXPORT Germany COUNTRY OF IMPORT France	IMPORTER-IF OTHER THAN CONSIGNEE

COUNTRY OF ORIGIN	NO. OF PKGS	Nature of goods	Material	FULL DESCRIPTION OF GOODS	Use	QTY	HS CODE	UNIT VALUE	TOTAL VALUE
China	1	Anycubic Kobra 2 Max Imprimante Seule / None	Metal	For simple 3D product printing	printing Photoinitiator, Acrylate Monomer, Polyurethane	7	84439990	484.71 €	3,393.00 €
Total cost									3,393.00 €

I DECLARE ALL THE INFORMATION CONTAINED IN THE INVOICE TO BE TRUE AND CORRECT

SIGNATURE OF SHIPPER/EXPORTER

Mr. Bryant Deng	Sales
NAME(PLEASE PRINT)	TITLE(PLEASE PRINT)